

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 5 février 2024.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- GUYMARD Jean-Luc donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MAIGNAN Brigitte donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- PECHA Virginie donne pouvoir à JEGU Josianne,
- ROYER Thierry donne pouvoir à BREXEL Pierrick,

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUZID Nathalie

Délibération n°2024-007

Membres en exercice : 35 – Présents : 28 - Absents : 7 – Pouvoirs : 7

AFFAIRES FONCIERES
RETROCESSIONS DE VOIRIES ET ESPACES COMMUNS DES LOTISSEMENTS ANCIENS
DE BELLE-ISSUE (MAROUE) ET DES TERTRES (PLANGUENOUAL)

La Commune de Lamballe-Armor poursuit les régularisations des voiries et espaces communs d'anciens lotissements restés en propriété privée au fichier immobilier mais, dans les faits, gérés par les services municipaux par usage historique.

Dans ce cadre, après recherche des propriétaires et ayants-droits des parcelles concernées, il est possible aujourd'hui de régulariser la rétrocession pour les lotissements suivants :

- Lotissement de Belle Issue et Pré-Biche à Maroué : parcelles de voirie de la Rue du Lac, Impasse du Lac, Allée du Lac, Rue du Pré Biche et Rue de Belle Issue, cadastrées 142 BR 161, 172, 179, 274, 275, 280, 284, 292 et 142 BP 76 et 191, propriété des Consorts Jousseume de La Bretesche,
- Lotissement des Tertres dans le bourg de Planguenoual :
 - Parcelles de voirie et espace vert de la Rue des Hortensias cadastrées 173Z1106 et 107,

propriété du bailleur et aménageur COOPALIS,

- Parcelles de voirie de la Rue des Acacias cadastrées 173ZI 153, 154 et 155, propriété de l'aménageur SARL LE GUERN.

Considérant que la Direction de l'Immobilier de l'Etat n'émet pas d'avis pour les acquisitions inférieures au seuil de 180 000 €,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE la rétrocession à la Commune des emprises de voiries et espaces communs desdits lotissements, respectivement à l'euro pour chaque acte,
- DIT que ces espaces seront intégrés au domaine public après leur acquisition,
- DIT que les frais d'actes sont supportés par la Commune,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les actes correspondant et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

19 FEV. 2024

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature in blue ink]

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

19 FEV. 2024

De la publication le

19 FEV. 2024

[Handwritten signature in blue ink]